

Bordereau attestant l'exactitude des informations - STRASBOURG - 6752 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 16/10/2024 - 16127 - 2015 B 01565 - 812 577 526 - 4 PLIS



SARLU 4 PLIS

Route du Rhin Za du Taubenh

67500 HAGUENAU

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

E
FIDUEST
PARTENAIRES CONSEIL

Cabinet Conseils & Expertises
4 rue Contades
67300 SCHILTIGHEIM
03 90 222 545
compta@conseils-et-expertises.com

Etats financiers au 31/12/2023

DOCUMENTS FISCAUX

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	Et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime normal	☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PMU, une autre			☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait art. 209-36 B, entreprises de transport maritime								☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE								
Désignation de la société					Adresse du siège social			
SARLU 4 PLIS								
SIRET 81257752600039								
Adresse du principal établissement					Ancienne adresse en cas de changement			
Route du Rhin Za du Taubenh								
67500 HAGUENAU								
B RÉGIME FISCAL DES GROUPE								
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)								
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					SIRET			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :								
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)								
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit								
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%								
2. Plus-values								
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%			PV exonérées (art. 238 quindecies)		
Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%					
3. Abattements et exonérations sur le bénéfice								
Entreprises nouvelles art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			Zones franches urbaines		
☐			☐			Territoire entrepreneur art 44 octies A		
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies			Zones franches d'activité art.44 quaterdecies			Zone de développement prioritaire art. 44 septedecies		
☐			☐			☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
☐								
Sociétés d'investissements immobiliers cotées								
☐								
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐								
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)								
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts								
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.								
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCAUX (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)								
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%								
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)								
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %								
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CEC/DAC 2								
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐								
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :								
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐								
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :								
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :								
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE								
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					Si oui, indication du logiciel utilisé			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable					Nom et adresse du conseil			
CONSEILS ET EXPERTISES 4 RUE CONTADES 67300 SCHILTIGHEIM Tél : 03 90 222 545					Tél :			
CGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ Cocher la case correspondante					Identité du déclarant			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :					Date : 11032024 Lieu : SCHILTIGHEIM			
N° d'agrément :					Qualité et nom du signataire : GERANT			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐					Signature : RAMOS HERDEIRO MARIA CELESTE			
prestataire :								

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)
		(f)
		(g)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARLU 4 PLIS**
et Date de clôture de l'exercice **31122023**

R **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALEES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19 %

Taux de 0 %

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater)

Taux de 19 %

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SARLU 4 PLIS										Route du Rhin Za du Taubenh										Néant ☐			
Adresse de l'entreprise		67500 HAGUENAU										Durée de l'exercice en nombre de mois *										12			
SIRET		8 1 2 5 7 7 5 2 6 0 0 0 3 9										Durée de l'exercice précédent *										12			
												Exercice N clos le										31122023			
												Exercice N-1 clos le										31122022			
ACTIF		Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012																					
		014	17 000	016	931													16 469							
	Immobilisations corporelles*	028	171 271	030	55 771													136 630							
	Immobilisations financières* (1)	040	10 332	042														9 327							
	Total I (5)	044	198 604	048	56 702													162 426							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																				
		Marchandises *	060		062																				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066																					
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068		070																					
		072	3 322	074														5 662							
	Valeurs mobilières de placement	080	75	082														75							
	Disponibilités	084	4 975	086														6 302							
	Charges constatées d'avance *	092		094																					
	Total II	096	8 372	098														12 038							
	Total général (I + II)	110	206 975	112	56 702													174 464							
PASSIF												Exercice N NET		Exercice N-1 NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000														2 000							
	Ecart de réévaluation	124																							
	Réserve légale	126		200														200							
	Réserves réglementées*	130																							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132																							
	Report à nouveau	134		(2 015)														(2 015)							
	Résultat de l'exercice	136		816																					
	Subventions d'investissement	137																							
	Provisions réglementées	140																							
	Total I	142		1 001														185							
Provisions pour risques et charges	154																								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		111 008														135 877							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		24 723														24 961							
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		1 617														1 850							
	Comptes courants d'associés	173		11 923														11 591							
	Autres dettes	175																							
	Produits constatés d'avance	174																							
Total III	176		149 272														174 279								
Total général (I + II + III)	180		150 273														174 464								
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	9 327	(4) Dont dettes à plus d'un an	195																				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182												1 005								
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																				

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARLU 4 PLIS		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122023	Exercice N-1 clos le 31122022		
				1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
			217	218	107 994		
					105 354		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230	1	3 001		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	107 994	108 355	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	5 886	4 336	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes *: (dont crédit bail : - mobilier : 2 858 - immobilier :)			242	79 093	73 168	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	616	244	1 776	1 922	
	Rémunérations du personnel *			250	1 378	19 206	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252		3 170	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	21 530	21 539	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262		99	
		260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	109 663	123 441
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 669)	(15 085)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	62	227	
	Produits exceptionnels (IV)			290	4 284	17 491	
	Charges financières (V)			294	1 862	2 102	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		300		530	
		348					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	816	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	816	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991			
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		344			
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		127			
	dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit	346		655		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648		649		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	816	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : *	23.390				816	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

2033B - Divers à déduire au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARLU4 PLIS

Néant

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	17 000	412		414		416	17 000				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	77 023	442		444		446	77 023				
	Installations générales agencements divers	450	94 249	452		454		456	94 249				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	9 327	482	1 005	484		486	10 332				
TOTAL		490	197 599	492	1 005	494		496	198 604				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	531	502	400	504		506	931		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	20 164	532	10 479	534		536	30 643		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	14 477	542	10 651	544		546	25 128		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	35 172	572	21 530	574		576	56 702		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail				
	6	7	8	9	10					

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARLU 4 PLISNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	23 390
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983	816
Déficits reportables			984	22 574
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	22 574

IV DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	21 346
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	14 120
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARLU 4 PLIS		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012023 et clos le : 31122023		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	107 994
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	107 994
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	30 498
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	20 760
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	51 259
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	56 736
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 81257752600039

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARLU 4 PLIS

ADRESSE (voie) Route du Rhin Za du Taubenh

CODE POSTAL 67500

VILLE HAGUENAU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

[3][1][1][2][2][0][2][3]

N° SIRET

8 1 2 5 7 7 5 2 6 0 0 0 3 9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARLU 4 PLIS

ADRESSE (voie)

Route du Rhin Za du Taubenh

CODE POSTAL

67500

VILLE

HAGUENAU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARLU 4 PLIS	81257752600039	9601B
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
Route du Rhin Za du Taubenh 67500 HAGUENAU		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	816
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	816
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

Taux réduit d'IS
(Article 219 - I - f du CGI)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code APE
SARLU 4 PLIS	81257752600039	9601B
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
Route du Rhin Za du Taubenh 67500 HAGUENAU		

Le soussigné

- Nom et prénom : RAMOS HERDEIRO MARIA CELESTE
- Qualité : GERANT

déclare que l'entreprise ci-dessus désignée applique depuis le :
les dispositions de l'article 219-I-f du Code Général des Impôts, en référence ci-dessus.

L'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit et s'engage en conséquence
à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les conditions prévues au f du I de l'article 219.

Fait à : SCHILTIGHEIM
Le : 11032024

Signature du déclarant

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2023

[illegible]

4 PLIS SARL
Sarl au Capital de 2 000 euros
16 rue du Général de Gaulle – 67410 DRUSENHEIM
RCS STRASBOURG TI 812 577 526

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE
DU 23 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai au siège social de la société,

Madame Ramos Herdeiro Céleste
Propriétaire de 200 parts

Propriétaire de la totalité des 200 parts de 10 euros composant le capital social de la société
4 PLIS

Associée unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seule gérante de la société, Madame RAMOS HERDEIRO, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2023 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
- L'affectation des résultats de cet exercice,
- La mention des conventions visées à l'article L223 – 19 du Code de Commerce,
- La rémunération du gérant au cours de l'exercice,
- La délégation des pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un résultat nul, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associée unique indique qu'il n'y a pas de dépenses non déductibles fiscalement dans le cadre de l'article 39-4 du CGI.

RM
Ramos

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Section 1 : Origine

- Report à nouveau antérieur bénéficiaire : (2 015) €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 816 €

Section 2 : Affectation

- Dividendes distribués : 0 €
- Report à nouveau : 816 €

Solde après affectation du report à nouveau (1 199) €.

Section 3 : Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1 (2019)	Néant		
Année N-2 (2018)	Néant		
Année N-3 (2017)	Néant		

TROISIEME DECISION

L'associée unique rappelle qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19, alinéa 4, du Code du commerce, n'a été conclu entre la société et le gérant.

QUATRIEME DECISION

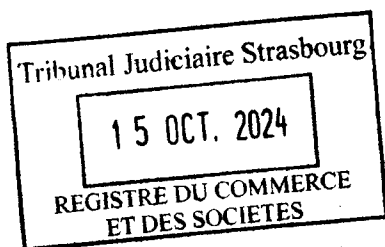
L'associée unique approuve les charges sociales de la gérance qui se sont élevées au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 à 1 378 €.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

La gérante / Associée unique
Madame RAMOS HERDEIRO Maria Céleste





4 PLIS SARL
Sarl au Capital de 2 000 euros
16 rue du Général de Gaulle – 67410 DRUSENHEIM
RCS STRASBOURG TI 812 577 526

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE
DU 23 MAI 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Section 1 : Origine

- Report à nouveau antérieur bénéficiaire : (2 015) €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 816 €

Section 2 : Affectation

- Dividendes distribués : 0 €
- Report à nouveau : 816 €

Solde après affectation du report à nouveau (1 199) €.

Section 3 : Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1 (2019)	Néant		
Année N-2 (2018)	Néant		
Année N-3 (2017)	Néant		

Pour copie certifiée conforme
La gérante

RH
Rauv

4 PLIS SARL
Sarl au Capital de 2 000 euros
16 rue du Général de Gaulle – 67410 DRUSENHEIM
RCS STRASBOURG TI 812 577 526

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE
DU 23 MAI 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Section 1 : Origine

- Report à nouveau antérieur bénéficiaire : (2 015) €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 816 €

Section 2 : Affectation

- Dividendes distribués : 0 €
- Report à nouveau : 816 €

Solde après affectation du report à nouveau (1 199) €.

Section 3 : Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1 (2019)	Néant		
Année N-2 (2018)	Néant		
Année N-3 (2017)	Néant		

La gérante / Associée unique
Madame RAMOS HERDEIRO Maria Céleste

RM
Ramos